

## Aperçu de l'initiative de financement concernant l'élaboration d'un plan de gestion environnementale 2026-2027

L'objectif de cette initiative est de fournir du financement et de l'aide à un maximum de dix Premières Nations opérationnelles pour l'élaboration de leur plan de gestion environnementale (PGE) individuel.

L'objectif général de l'Initiative de financement des PGE est d'aider les Premières Nations à définir leurs objectifs et leurs priorités en matière d'environnement, en consultation avec leurs membres, et à élaborer des stratégies pour les atteindre. Les PGE fournissent également une orientation au Service des terres d'une Première Nation, grâce à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillé qui peut servir de base à la planification des activités.

- **Plan de gestion environnementale (PGE)** - Un PGE définit l'approche d'une Première Nation concernant des questions environnementales importantes et prévoit les mesures appropriées pour atteindre les objectifs environnementaux fixés. L'élaboration de PGE pratiques et efficaces nécessite une vaste consultation communautaire et permet d'améliorer la gestion environnementale en guidant les Premières Nations dans l'élaboration de lois, de politiques et d'autres outils et mesures de gestion environnementale. Pour plus d'informations sur l'élaboration d'un PGE, consultez le document « Guide pour la préparation de plans de gestion environnementale pour les Premières Nations opérationnelles » du Centre de ressources.
- **Financement pour les Premières Nations participantes** – Sous réserve de l'obtention du financement du Canada, le Centre de ressources versera **80 000 \$** aux Premières Nations participantes, en fonction de l'avancement du projet, pour couvrir les coûts admissibles. Lorsque le PGE sera terminé, les Premières Nations participantes seront également admissibles à un financement supplémentaire de **120 000 \$** pour soutenir leur première année de mise en œuvre du PGE.
- **Calendrier** – La réalisation d'un PGE s'échelonne habituellement sur une période d'un à deux ans. Toutes les étapes et les exigences de production de rapports dans le cadre de l'initiative de financement d'un PGE 2026-2027 doivent être exécutées avant le **29 juillet 2028**.

### Premières Nations admissibles

Pour être admissible à cette initiative de financement, une Première Nation doit :

- Être une Première Nation opérationnelle;
- Ne pas déjà posséder un PGE ou posséder un PGE désuet nécessitant des révisions importantes (c'est-à-dire un PGE datant de plus de 5 ans); et
- Ne pas déjà recevoir de financement pour l'élaboration d'un PGE d'une autre source.

- **Personne-ressource du CR** – Pour de plus amples renseignements sur cette initiative de financement spécial, veuillez communiquer avec les conseillers en environnement et en application des lois du Centre de ressources : Cory Kozmik à [Cory.Kozmik@labrc.com](mailto:Cory.Kozmik@labrc.com) ou Matthew Charles à [Matthew.Charles@labrc.com](mailto:Matthew.Charles@labrc.com).